



Délibération
FINANCES/JG

Envoyé en préfecture le 17/02/2020

Reçu en préfecture le 17/02/2020

Affiché le



ID : 017-211704150-20200205-20_13CA19EAUASS-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 5 FEVRIER 2020

2020 – 13. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019- BUDGETS ANNEXES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Président de séance : Monsieur Frédéric NEVEU

Etaient présents : 32

Jean-Philippe MACHON, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Françoise BLEYNIE, Frédéric NEVEU, Liliane ARNAUD, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Gérard DESRENTE, Jacques LOUBIERE, Danièle COMBY, Jean ENGELKING, Dominique DEREN, Christian SCHMITT, Christian BERTHELOT, Marylise MOREAU, Philippe CREACHCADEC, Marie-Line CHEMINADE, Bruno DRAPRON, Nicolas GAZEAU, Caroline AUDOUIN, Claire CHATELAIS, Mélissa TROUVE, Aziz BACHOUR, Erol URAL, Brigitte BERTRAND, Romain GUERIVE, François EHLINGER, Laurence HENRY, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Serge MAUPOUET.

Excusés ayant donné pouvoir : 2

Philippe CALLAUD à François EHLINGER, Josette GROLEAU à Serge MAUPOUET.

Absente excusée : 1

Brigitte FAVREAU

Secrétaire de séance : Marcel GINOUX

Date de la convocation : 30 janvier 2020

Date d'affichage : 17 FEV. 2020

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-31,

Vu l'article L. 2121-14, précisant que le Conseil Municipal doit procéder à la désignation du président de séance avant l'approbation du compte administratif et que le Maire doit se retirer au moment du vote,

Considérant le rapport de présentation du compte administratif,

Après consultation de la Commission « Gérer » du jeudi 23 janvier 2020,



Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'adoption des comptes administratifs 2019 des budgets annexes « eau potable et assainissement collectif ».

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité cette proposition.

Pour l'adoption : 33

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

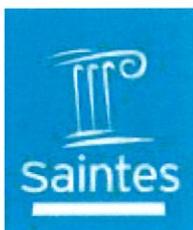
Ne prend pas part au vote : 1 (M. Jean-Philippe MACHON)

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,

Le Maire,



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DES BUDGETS ANNEXES « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » ET « EAU POTABLE »

RAPPORT DE PRESENTATION

1.1. Budget annexe « assainissement collectif »

Ce budget retrace les dépenses et recettes relatives au service public d'assainissement, géré dans le cadre d'un contrat de régie intéressée depuis le 1er janvier 2014. Doté de l'autonomie financière, ce budget a recours à l'emprunt.

A noter que le lien entre le budget annexe assainissement et le budget principal (partie « gestion du service d'eau pluviale ») est fort. En effet, les études et travaux sont conjoints et contribuent à « l'assainissement » en général, d'autant que les eaux pluviales transitent en partie par des ouvrages communs (canalisation, station d'épuration...).

1.1.1. Fonctionnement

1.1.1.1. Les dépenses

Les dépenses totales s'élèvent à 1 686 K€ (-2,6%) et se répartissent en dépenses réelles pour 1 270 K€ (-3,1%), et en dépenses d'ordre pour 416 K€ (-1,2%).

Les dépenses réelles de fonctionnement, se ventilent ainsi :

- Charges à caractère général : 1 055 K€ ;
- Charges de personnels : 97,7 K€ ;
- Charges financières : 104 K€ ;
- Charges exceptionnelles : 13 K€ .

Les dépenses d'ordre concernent les dotations aux amortissements.

1.1.1.2. Les recettes

Les recettes totales sont de 2 022 K€ (-8,9%), avec des recettes réelles de 1 936 K€ (-9,3%), et des recettes d'ordre, stables, pour 86 K€.

Les recettes réelles de fonctionnement se répartissent comme suit :

- Ventes de produits : 1 599 K€ ;
- Subvention d'exploitation : 143 K€ ;
- Produits exceptionnels : 194 K€.

Les recettes d'ordre concernent la quote part des subventions d'investissement qui est virée au résultat de l'exercice.

1.1.1.3. Le résultat de fonctionnement

Le résultat de l'année s'élève ainsi à 336 K€, soit -153 K€ par rapport à 2018 (-31%).

1.1.2. Investissement

1.1.2.1. Les dépenses

Elles sont de 1 386 K€ (+120,9%), et se répartissent en dépenses réelles pour 1226 K€ (+126%) et des dépenses d'ordre de 159 K€ (+85,9%).

Les dépenses réelles sont les suivantes :

- Emprunts et dettes : 493 K€;
- Les frais d'études : 58 K€;
- Les travaux d'extension et de réhabilitation de réseau : 675 K€ soit une hausse de 628 K€, compte tenu de l'intégration des travaux de l'avenue Kennedy, à hauteur de 480 K€, qui ont débuté en février 2019. Il s'agit de travaux de la mise en séparatif du réseau unitaire en un réseau pluvial et d'un réseau d'eaux usées avec protection de la ressource d'eau de Lucérat.

Les dépenses d'ordre concernent la part des subventions d'investissement transférées.

1.1.2.2. Les recettes

Elles sont de 801 K€ (+28,6%), et se répartissent en recettes réelles pour 311 K€ (+54,7%) et des recettes d'ordre de 489 K€ (+16,2%).

Les recettes réelles sont :

- Les réserves : 190 K€;
- Les subventions d'investissement : 122 K€ (en hausse de presque 98 K€)
- Les emprunts : pas d'emprunt réalisé cette année, car, compte tenu du transfert de compétences au 1^{er} janvier 2020, le choix s'est porté sur l'autofinancement des dépenses d'investissement.

Les recettes d'ordre correspondent aux amortissements des immobilisations pour :

- Les frais d'études : 2,2 K€ ;
- Les bâtiments : 62,7 K€ ;
- Les réseaux d'assainissement : 347,2 K€ ;
- L'outillage industriel : 1,9 K€ ;
- Le matériel spécifique d'exploitation : 2,1 K€.

Ainsi, qu'à l'intégration dans les opérations patrimoniales, pour 73,2 K€, d'études d'années antérieures (de 2017 à 2019) qui avaient été suivies de travaux.

1.1.2.3. Le résultat d'investissement

Le résultat d'investissement est de -585 K€.

1.2. Budget annexe « eau potable »

Ce budget retrace les dépenses et recettes relatives au service public d'adduction d'eau potable, géré dans le cadre d'un contrat de régie intéressée depuis le 1er janvier 2014. Ce budget est autonome financièrement, il a recours à l'emprunt.

1.2.1. Fonctionnement

1.2.1.1. Les dépenses

Les dépenses totales s'élèvent à 2 305 K€ (-16,6%) et se répartissent en dépenses réelles pour 1 804 K€ (-21,3%), et en dépenses d'ordre pour 501 K€ (+5,9%).

Les dépenses réelles de fonctionnement se ventilent ainsi :

- Charges à caractère général : 1 543,5 K€;
- Charges de personnels : 126 K€;
- Charges financières : 127 K€;
- Charges exceptionnelles : 6,9 K€ ;

Les dépenses d'ordre concernent les dotations aux amortissements.

1.2.1.2. Les recettes

Les recettes totales sont de 2 255 K€ (-18,4%), avec des recettes réelles de 2 100 K€ (-19,5%), et des recettes d'ordre, pour 155 K€.

Les recettes réelles de fonctionnement se ventilent ainsi :

- Ventes de produits : 2 088 K€;
- Subventions, participations de collectivités locales : 5,3 K€ ;
- Produits exceptionnels : 6,9 K€ .

Les recettes d'ordre concernent la quote part des subventions d'investissement qui est virée au résultat de l'exercice.

1.2.1.3. Le résultat de fonctionnement

Le résultat de l'année passe de -3 K€ en 2018 à -49,8 K€ pour 2019.

1.2.2. Investissement

1.2.2.1. Les dépenses

Elles sont de 1 460 K€ (-11,6%), et se répartissent en dépenses réelles pour 1 295 K€ (-9,6%) et des dépenses d'ordre de 165 K€ (-25%).

Les dépenses réelles sont les suivantes :

- Emprunts et dettes : 454 K€ ;
- Les frais d'études : 49 K€ ;
- Les acquisitions : 5 K€. Pour mémoire, en 2018, la Ville avait acquis des parcelles de terrains, rue de Chermignac – Sur Moreau, pour la protection de source de captage de Lucérat .
- Les travaux d'extension et de réhabilitation de réseau : 787 K€, correspondant aux travaux de l'avenue Kennedy, l'impasse Corbineau, rue Hoche/Coumaillaud, rue Palu La Barrière et diverses rues.

Les dépenses d'ordre concernent les subventions d'équipement transférées.

1.2.2.2. Les recettes

Elles sont de 1 104 K€ (-20,4%), et se répartissent en recettes réelles pour 593 K€ (-30,1%) et des recettes d'ordre de 511 K€ (-5,2%).

Les recettes réelles sont :

- Les réserves : 240 K€ ;
- Les subventions d'investissement : 340 K€ ;
- Les emprunts : pas d'emprunt réalisé cette année, car, compte tenu du transfert de compétences au 1^{er} janvier 2020, le choix s'est porté sur l'autofinancement des dépenses d'investissement.

Les recettes d'ordre correspondent aux amortissements des immobilisations pour :

- Les frais d'études : 43,5 K€ ;
- Les bâtiments d'exploitation : 252 K€ ;
- Les réseaux d'assainissement : 202 K€ ;
- Le service de distribution de l'eau : 1,35 K€ ;
- Le matériel de transport : 1,2 K€.

Ainsi, qu'à l'intégration dans les opérations patrimoniales, pour 9,8 K€, d'études d'années antérieures (de 2017 et 2019) qui avaient été suivies de travaux.

1.2.2.3. Le résultat d'investissement

Le résultat d'investissement est de -356 K€.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DES BUDGETS ANNEXES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1.1 Budget Annexe « Assainissement collectif »

Fonctionnement	2019
Dépenses mandatées	1 686 025,53
Recettes réalisées	2 022 211,64
Résultat d'exploitation N	336 186,11
<i>Résultat N-1 (reporté)</i>	714 757,79
Résultat d'exploitation cumulé (A)	1 050 943,90
Investissement	
2019	
Dépenses mandatées	1 385 782,87
Recettes réalisées	800 908,25
Solde d'investissement N	-584 874,62
<i>Solde d'investissement N-1 (reporté)</i>	-15 249,66
Solde exécution investissement (B)	-600 124,28
Fond de roulement fin exercice	450 819,62
Restes à réaliser (investissement)	
2019	
Dépenses	0,00
Recettes	0,00
Solde RAR (C)	0,00
Solde net investissement (besoin de financement) (D)=(B)+(C)	-600 124,28

1.2 Budget Annexe « Eau Potable »

Fonctionnement	2019
Dépenses mandatées	2 304 697,91
Recettes réalisées	2 254 912,43
Résultat d'exploitation N	-49 785,48
<i>Résultat N-1 (reporté)</i>	831 196,71
Résultat d'exploitation cumulé (A)	781 411,23
Investissement	
2019	
Dépenses mandatées	1 459 851,65
Recettes réalisées	1 103 744,85
Solde d'investissement N	-356 106,80
<i>Solde d'investissement N-1 (reporté)</i>	-172 072,33
Solde exécution investissement (B)	-528 179,13
Fond de roulement fin exercice = (A) + (B)	253 232,10
Restes à réaliser (investissement)	
2019	
Dépenses	0,00
Recettes	0,00
Solde RAR (C)	0,00
Solde net investissement (besoin de financement) (D)=(B)+(C)	-528 179,13